

VILLERS *infos*

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY

n° 16 - MARS 2000



TRISTE FIN D'ANNÉE

Alors que tout avait été entrepris pour fêter l'arrivée de l'An 2000 comme il se devait, le "bug" le plus inattendu s'est produit. Contrairement aux prévisions les plus alarmistes de nos spécialistes informaticiens, la catastrophe n'est pas venue de nos ordinateurs mais de Dame Nature, qui nous a sévèrement rappelés à l'ordre... Quelle leçon d'humilité !

Malgré notre avance technologique, nous n'avons rien pu faire d'autre que de regarder et subir le spectacle d'apocalypse que personne n'attendait...

Ces moments pénibles, même s'ils ont gâché la fête prévue, nous ont permis de constater que l'entraide existait toujours dans l'adversité.

À ce propos, nous tenons à remercier tout particulièrement les Sapeurs pompiers du village pour leur dévouement et l'efficacité dont ils ont, une fois de plus, fait preuve dans ces moments difficiles. Un grand merci également à toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, apporté aide ou réconfort à leurs prochains.

Souhaitons ardemment que tous les efforts entrepris pour rendre la fête du passage à l'an 2000 la plus belle possible soient reportés au changement de millénaire prochain et surtout : que personne ne se décourage...

LE MOT DU MAIRE



M. le Maire et le Conseil Municipal félicitent le CORPS des SAPEURS POMPIERS de Villers Marmery pour l'excellent travail qui a été réalisé afin d'éviter des dommages supplémentaires lors des dégâts occasionnés par la tempête du 26 décembre 1999.

À tous, un grand merci pour leur dévouement et le temps passé au service de la Population .

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Triste fin d'année	p. 1
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 20/10/99.....	p. 2
• Réunion du 20/12/99	p.2/3
• Réunion du 03/01/00.....	p. 3
• Analyse d'eau.....	p. 3
État Civil	p. 2
Rédacteur en herbe	p. 3
Connaissance du patrimoine :	
• Villers au cœur d'un réseau.....	p. 10
• L'Abbé Jean Paramelle.....	p. 11
Le coin des associations :	
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 4
• Le Club des Anciens.....	p. 4
• Les Sapeurs Pompiers.....	p. 4/5
• La Commanderie	p. 5
• Les Donneurs de sang.....	p. 6
• Les Jeunes Vignerons.....	p. 6
• L'A.V.C.	p. 6/7
• L'A.S.A.	p. 7/8/9
• L'A.S.V.M.	p. 9
Mots Croisés	p. 9
Image du passé	p. 12
Calendrier	p. 12
En bref	p. 12
Les monstres	p. 12
Solution des Mots Croisés	p. 12

La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone et télécopie : 03 26 97 92 68 - Site WEB sur <http://www.chez.com/rfernand/>

LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNION DU CONSEIL DU 20 OCTOBRE 1999

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- sur demande de Monsieur LONGIS LAURENT, 2^e Adjoint, après lecture du compte-rendu, décide de passer au vote pour modifier les termes de la délibération concernant l'entretien des chemins dans laquelle, Monsieur LONGIS s'estime mis en cause.

Par 4 voix pour la modification et 7 contre, le Conseil décide de laisser cette délibération en l'état ;

- décide la mise en vente des terrains restant dans le lotissement "LA CÔTE COULMIER OUEST" moyennant un prix de 265.48 F. H.T. le m² T.V.A. en sus à la charge des acquéreurs au taux de 20.60 % ;

- accepte les propositions des Entreprises EUROVIA et HAUTEM pour la viabilisation des travaux dans le lotissement et décide de terminer les travaux de voirie par le prolongement des trottoirs jusqu'à la limite de la rue Anatole France ;

- décide de retenir l'Entreprise LECQ pour les travaux d'aménagement des placards y compris la table centrale dans la salle de

Mairie. Il invite le Maire à solliciter des devis pour l'achat de chaises en bois et des devis pour les peintures qui devront être effectuées en même temps que l'installation des placards.

Il décide l'achat d'un meuble range-cadastre à installer dans la petite salle annexe ;

- décide de modifier la convention signée avec l'association PRÉSENCE VERTE par un avenant entraînant des réductions des tarifs consentis aux abonnés de la Commune ;

- émet un avis favorable à l'inscription des chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées répertoriés par le Comité Départemental de Tourisme et décide de solliciter l'inscription du chemin des Croix et Mont de Navennes afin de relier le FOSSÉ ROGER au circuit touristique ;

- décide, sur proposition de la Commission des chemins, d'inclure la rue de la Catolette dans le programme de travaux à présenter à la subvention D.G.E. 2000.

• RÉUNION DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 1999

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide de prévoir la dépense au Budget Primitif 2000 des sorties piscine sur la base de 23 enfants et 2 à 3 accompagnateurs pour 31 sorties dans l'année civile. Le coût prévisionnel total étant de 26 722 F ;

- Autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurance couvrant l'assurance statutaire du personnel communal et à signer la convention de gestion de cette assurance avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne ;

- Décide l'aménagement de diverses rues de la Commune :

- Rue de la Catolette : caniveau et réfection de voirie ;
- Rue Crinque et de l'Equerre : caniveau central et réfection de voirie ;
- Rue de la Mairie : caniveau central et réfection de voirie ;
- Rue Saint Vincent : aménagement de trottoirs et parkings ;
- Chemin de Moncheux : réfection de la couche de roulement ;
- Rue des Moissons : renforcement pluvial.

L'ensemble des travaux est évalué à 980 865.50 F. H.T.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la D.G.E. 2000, par un emprunt et les fonds disponibles. Une réunion sera prévue dès réception des devis d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public ;

- Après avoir pris connaissance des projets d'arrêtés concernant respectivement les voies ferrées, les autoroutes et les routes nationales et précisant la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autres de ces tronçons, soit pour la Commune de VILLERS MARMERY :

- VOIES FERRÉES : 300 m ;
- AUTOROUTE : 300 m ;
- RN 44 : 100 m.

ÉTAT CIVIL

(du 24/10/99 au 27/02/00)

• Décès

Mme Thérèse MAUGUIÈRE,
le 31/12/99

M. Michel BAZIN, le 03/02/00

M. Armand BRASSART, le 21/02/00

• Naissances

Laura BERNARD, le 19/11/99 à Reims

Mathis MINARD, le 27/11/99 à Reims

Anaëlle DUBOIS, le 20/12/99 à Reims

• Mariage

Sylvie BAUCHET et Jean LÉONE,
le 27/11/99

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

Le Conseil n'émet pas d'observations au projet présenté par Monsieur le Préfet de la Marne.

- Prend acte du départ de Madame COQUERET, Receveur Municipal de VERZY, suite à sa nomination à la Trésorerie d'EPERNAY-BANLIEUE à compter du 1er Janvier 2000.

• RÉUNION DU CONSEIL DU 3 JANVIER 2000

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide la mise en souterrain des réseaux FRANCE TÉLÉCOM dans la rue Crinque et la rue de la Catolette et décide de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. ;
- Décide la mise en souterrain de l'éclairage public dans la rue Crinque, la rue de la Catolette et la rue de la Mairie et décide de solliciter une subvention au titre de la D.G.E. ;
- Décide la mise en souterrain des réseaux E.D.F. dans la rue Crinque, la rue de la Catolette et la rue de la Mairie dans le cadre du S.I.E.M. ;
- demande de concours de la D.D.E. pour la mission de Maîtrise d'Œuvre des travaux dans les rues Crinque, de la Catolette, de la Mairie, des Moissons, Saint Vincent et Chemin de Moncheux ;
- Décide de prévoir des travaux de renouvellement de la couche de surface et sollicite des services de l'Équipement un devis pour une partie de la rue Henri Guillaumet entre l'Avenue de Champagne et la Place de la République.

Le Maire

ANALYSE DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 23 DÉCEMBRE 1999 (laboratoire du Centre Hospitalier de Châlons-en-Ch.)

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES	Résultat	Unité	NORMES
Turbidité néphélométrique	0,35	NTU	2
pH à 20° C	7,56	unité pH	9
Conductivité à 20° C	713	µS/cm	
Nitrates (en NO ₃)	54	mg/l	50
PARAMÈTRES MICRO-BIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22° -72h	7	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37° -24h	1	n/ml	
Coliformes thermotolérants /100ml-ML	0	n/100ml	0
Streptocoques fécaux /100ml-ML	0	n/100ml	0

CONCLUSIONS SANITAIRES :

• Eau non conforme pour les paramètres physico-chimiques contrôlés.

Teneur en NITRATES supérieure à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l.

L'eau peut être utilisée pour les usages sanitaires courants mais ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

Concernant le problème des Nitrates et des Pesticides, une modification de la ressource est nécessaire.

RÉDACTEUR EN HERBE

"La valeur n'attend pas le nombre des années"... La preuve en quelques images. Bravo au jeune artiste anonyme.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

Les membres de l'éveil vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'an 2000 et vous remercient pour votre présence au loto ainsi que les personnes qui ont fait des dons. Ce loto fût l'avant-dernier du siècle ; s'étant très bien déroulé, il nous conforte dans notre engagement et la préparation du nouveau millénaire.

Le 17 décembre 99, les enfants nous ont offert un superbe spectacle de Noël. Notre cher Père Noël est alors descendu de son nuage pour les voir et leur offrir plein de cadeaux...

Les enfants ont tiré les Rois le vendredi 7 janvier après-midi.

La sortie au Cirque Éducatif de Reims a eu lieu le 10 janvier au matin.

Notre prochain rendez-vous ensemble ne sera pas un poisson d'avril mais se passera bien le SAMEDI 1er AVRIL 2000 au matin, pour le CARNAVAL de nos petits poissons : nous comptons sur votre présence. À VOS FILETS ! merci.

Les membres de l'E.S.C.V.M.

• LE CLUB DES ANCIENS

Le 9 janvier, dans le cadre de son programme d'activités, le Club des Anciens de Villers-Marmery a fêté les Rois dans une belle ambiance, avec un bal très apprécié. Membres du club et invités, savourant d'excellentes galettes accompagnées de Champagne et boissons variées, ont pu ainsi passer un agréable après-midi.

A bientôt, tous nombreux, au plaisir de se retrouver au THÉ DANSANT DU CLUB LE 5 MARS.

• LES SAPEURS POMPIERS : BILAN DE L'ANNEE 1999

EFFECTIFS :

Roger VARNET nous quitte après 20 années de service, il a souhaité ne pas renouveler son engagement quinquennal. Il est remplacé par Rémy et Emilien HAUTEM.

En principe, l'an prochain, Anthony et Nicolas CHÂTILLON avec Maxence LONGIS rejoindront nos rangs dès qu'ils auront terminé leur formation de Jeunes Sapeurs Pompiers au Centre de Secours de Verzenay.

FORMATION :

En plus des manœuvres mensuelles, Vincent CHÂTILLON, Jean-Baptiste PAQUAY et Vincent REMY ont suivi un stage à Suippes sur le "Lot de sauvetage" en milieu périlleux. Ils sont aptes à pratiquer cette discipline.

Sébastien ZANDER en secourisme, s'est qualifié, durant une semaine de cours, pour obtenir son "Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Équipe."

Vincent REMY a réussi sa formation et a obtenu son "Attestation de Formation aux Premiers Secours".

INTERVENTIONS :

Si l'année a été relativement calme, avec une trentaine de sorties, (Chiffre en baisse de 40%) en revanche, les 26 et 27 décembre derniers ont exceptionnellement mobilisé vos Sapeurs Pompiers.

La tempête n'a pas épargné notre Commune. Devant cette rare situation, toute l'équipe a travaillé pendant ces deux jours, en répondant aux appels des sinistrés sur le secteur de Villers Marmery. Au détriment de leur vie familiale, et laissant en second plan leurs obligations professionnelles et même la protection de leurs biens, qu'ils ont traités après les autres.

Les Sapeurs Pompiers du village, sous le plan "OR-SEC" déclenché par la Préfecture, ont consacré leurs missions :

- Sur la mise hors d'eau provisoire des habitations principalement.
- Sur la sécurité de la voie publique, contre les chutes de cheminées, d'antennes TV, tuiles et faîtières.
- Sur la réouverture de la route vers Trépail au lieu dit "La Garenne" encombrée par des arbres tombés sur la chaussée, empêchant la circulation.



LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

C'est ainsi, que nous avons effectué 67 missions réparties en plusieurs équipes.

Par ces lignes, nous remercions toutes les personnes qui spontanément sont venues proposer leurs services aux "Soldats du feu" agissant surtout sur l'organisation de la logistique et le réconfort du Personnel en boissons chaudes et repas améliorés. Gestes fort appréciés.

ACTIVITÉS DIVERSES :

En janvier, nous avons organisé le Cross des Sapeurs Pompiers de l'Arrondissement de Reims. 154 Athlètes ont parcouru différents trajets autour de la salle polyvalente, où se sont distingués nos Jeunes, Jean Baptiste PAQUAY et Nicolas CHÂTILLON.

Par nos diverses obligations sportives, ces moments indispensables à l'entraînement, nous permettent de nous contrôler et de surveiller notre aptitude physique.

REMERCIEMENTS :

Toute notre gratitude et reconnaissance aux Personnes qui nous aident par des dons divers, suite aux interventions, à la présentation des calendriers et à diverses occasions.

DATES À RETENIR :

LES 15 et 16 AVRIL 2000 : Congrès du GIRACAL (Groupement Inter Régional des Unions des Sapeurs Pompiers d'Alsace, Champagne Ardennes et Lorraine). Notre Village a été choisi pour recevoir les neuvièmes assises qui se dérouleront cette année dans la Marne. Les préparatifs sont en cours.

RAPPEL : L'appel des secours par la sirène du Village est actuellement le moyen le plus efficace et le plus rapide pour que les Sapeurs Pompiers du village interviennent immédiatement à vos urgences.

SONNEZ OU FAITES SONNER

Le bouton d'appel est situé sur la façade contre la porte de la Mairie.

Il est facile d'emploi, d'après le code suivant:

Un coup long = demande de Personnels Sapeurs Pompiers pour une aide ou un renfort.

Deux coups longs = secours à Personne.

Trois coups longs = incendie.

Ensuite, VENIR INFORMER LES SAUVETEURS à la Remise du matériel, Rue Dom Pérignon.

NOTA : En réponse à certaines inquiétudes, il ne vous sera jamais reproché d'avoir mal sonné. Les Sauveteurs sont prévenus, c'est l'essentiel. Dans l'impossibilité de vous déplacer, téléphonez au 18. (le 112 sur un portable)

Alain HAUTEM

• LA COMMANDERIE DU CHARDONNAY BILAN DE L'ANNÉE 1999

Pour l'année 1999, la Commanderie du Chardonnay a commencé par la traditionnelle journée de St Vincent. Les costumes des Chevaliers et des jeunes vigneronnes apportent de la couleur à cette journée. Le 26 Juin, 3ème Chapitre, les Chevaliers ont intronisé leurs clients, leurs courtiers et leurs amis.

Cette agréable journée s'est terminée tardivement par un banquet animé par un orchestre dynamique.

Les 23 et 24 Mai, déplacement confraternel dans le vignoble roannais où nous avons été accueillis par Patrick Daire et son épouse. La Confrérie du Vieux Pressoir nous a fait découvrir ses vins et son vignoble de 300 hectares.



Nous vous rappelons que la Commanderie reste toujours ouverte à de nouveaux chevaliers vigneronnes de Villers-Marmery...

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• LES DONNEURS DE SANG

Cette année encore, les réserves en sang ont souvent été insuffisantes, faute de donneurs. Cependant, la collecte de Villers Marmery a été de loin l'une des plus importantes sur la Montagne de Reims. Souhaitons que cet acte de générosité qui nous a distingués se prolonge et continue de s'accroître...

L'association des donneurs de sang bénévoles et des secouristes de la Montagne de Reims remercie les entreprises qui ont sollicité leurs salariés à venir donner leur sang en leur permettant de terminer plus tôt leur travail.

Cette démarche explique pour beaucoup l'augmentation des dons d'environ 50% par rapport à l'année 1998.

Une nouvelle fois, nous espérons qu'elles renouvelleront cette action et que les entreprises seront encore plus nombreuses que l'année passée à favoriser cet acte de civisme. Un journal télévisé rappelait dernièrement qu'une hémorragie de la délivrance, survenant lors d'un accouchement, nécessite plus d'une dizaine de poches de sang à transférer à la mère, donc plus de dix donneurs pour sauver une vie...

N'hésitez donc pas à venir en nombre

le 14 mars 2000

de 16h30 à 19h00

devant la salle polyvalente

Isabelle et Christophe Varnet

• LES JEUNES VIGNERONS

Discours prononcé à l'église, le jour de la Saint Vincent...

"Bonjour à tous,

Je voudrais tout d'abord accueillir et remercier l'abbé Grauremi qui a accepté de venir célébrer la messe de Saint Vincent dans notre village.

Merci à vous tous pour votre présence et votre participation.

Cette année 1999 n'a pas été une année ordinaire, la nature a parfaitement répondu à nos attentes. Mais il ne faudrait pas que cette période pléthorique fasse ressurgir de vieux réflexes individualistes. Ensemble, cultivons une solidarité durable et partageons nos différences.

Confions au Seigneur nos cris et nos joies, nos besoins et nos espoirs.

Bonne fête de Saint Vincent à tous,

Je voudrais remercier les habitants du village de leur accueil lors de notre tournée. Merci aussi à Dominique Mick et à Corinne Deverly pour leur participation à la musique, ainsi qu'aux institutrices et aux enfants.

Enfin, un chaleureux merci à Marie Annick Urbany pour son aide très précieuse."

*Laurent Herpet
Président des Jeunes Vignerons*

• L' A.V.C.

Discours prononcé à la salle polyvalente, le jour de la Saint Vincent...

"Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, Monsieur l'Abbé,

Nous venons de vivre une campagne où tous les records sont tombés : récolte, ventes, et tempête. Cette Saint Vincent 2000 sera l'occasion de faire pour moi un bref bilan de la campagne écoulée et d'essayer d'entrevoir ce qui nous attend. Je pense que nous garderons en mémoire de cette campagne viticole 1999 les rendements qui ont été très importants. On pourrait même qualifier cette récolte de gargantuesque au vu des chiffres annoncés par l'interprofession, les 30 500 Hectares en production auront probablement donné un rendement agronomique de 19 000 kg/ha. D'après une estimation des services techniques ce sont près de 5 000 ha qui n'auront pas été vendangés, soit environ 15% des surfaces champenoises. Pourtant cette campagne a été sous le signe des orages avec de la grêle dans de nombreux secteurs, Villers n'a pas été épargné le 10 mai ou sur les 100 ha touchés, 30 ha ont été amputés de 20 à 30 % du potentiel. Malgré cela, grâce à la vigilance de chacun et d'une couverture fongicide continue, le mildiou et l'oïdium ont été contenus. Nous venons de vivre une époque formidable, j'espère que d'autres suivront, une série de 12 vendanges avec des débuts de date sur le mois de septembre, et, de plus, des rendements qui sont globalement plus importants que la décennie précédente. Cette augmentation des rendements est probablement due aux conditions climatiques, mais je crois surtout à une protection phytosanitaire de plus en plus performante et aussi à la sélection du matériel végétal qui du point de vue rendement est au top. Dans l'avenir, si ces rendements se maintiennent, on nous prévoit pour 2000 une sortie de grappe équivalente voire supérieure, je crois que nous devons avoir une réflexion collective puis individuelle pour limiter ces rendements. Je sais qu'il n'est pas dans notre nature de vigneron de limiter en vert sa récolte.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

Mais nous ne pourrions être je crois longtemps à l'inverse d'autres régions viticoles qui se sont fixé des rendements butoirs inférieurs de 20 à 30 % au nôtre. Les grands rendements vont au détriment des produits de terroir et de caractère, et ce sont ces vins qui risquent de nous manquer pour se démarquer du monde des vins effervescents. Pour moi, c'est l'enjeu qui nous attend de produire des vins qu'aucune région et qu'aucun continent ne pourront égaler. L'enjeu est également de produire propre, passez-moi l'expression : on va exiger de nous une traçabilité de nos raisins. Le carnet de traitement n'est pas loin, la T.G.A.P. (taxe générale sur les activités polluantes) ou écotaxe est bien réelle. Cette taxe qui va engendrer une augmentation de 2 à 20 % de certains produits phytosanitaires, ne nous aidera pas à trouver des solutions en ce qui concerne nos rejets mais à financer les 4 heures de repos hebdomadaire de Martine AUBRY. Je n'ai rien contre les 35 heures mais c'est en partie sur le dos du monde agricole que le financement va se faire.

D'autres méthodes de lutte sont à notre disposition, la confusion sexuelle en fait partie, sur Villers depuis 2 ans cette méthode a été essayée sur 16 ha puis 70 ha en 1999. Globalement, les résultats sont bons et lors de la dernière réunion vous étiez favorables à une extension de la confusion. Nous en sommes à un stade où je crois qu'il faut faire un choix entre l'ensemble du terroir en confusion ou arrêter cette méthode collective de lutte contre les vers de la grappe. Je pense qu'il serait dommage d'arrêter en si bon chemin, car nous sommes sur un terroir assez sensible pour ne pas dire très sensible à ce parasite. Vous recevrez un courrier dans le mois de février à ce sujet.

Enfin, le dernier point sur lequel j'aimerais venir c'est la décision collective qui est intervenue lors de l'assemblée générale de l'A.S.A. Lors de cette assemblée où 75 % des propriétaires étaient présents ou représentés et devaient se prononcer pour l'aménagement d'une première tranche de nos coteaux et de nos chemins communaux :

- 92,4 % ont répondu favorablement au projet ;
- 7 % ont émis un avis défavorable ;
- 0,6 % se sont abstenus.

Cette décision plus que majoritaire va permettre à chacun de faciliter l'accès à son outil de travail. C'est une décision de fin de siècle qui va prendre toute son importance dans le début du nouveau millénaire...

Je vous remercie pour votre attention.

A. Margaine

• L' A.S.A.

L'Association Syndicale Autorisée continue !

Assemblée générale du 30 novembre 1999

Les propriétaires sont venus nombreux à cette réunion charnière pour l'avenir de l'A.S.A. Sur un total de 2 712 voix, 2 040 étaient présentes ou représentées, soit 75 % du nombre total de voix.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du programme de travaux et des dépenses afférentes.
- Vote de l'assemblée générale sur ce programme, sur le montant des taxes à appeler aux propriétaires et sur les éventuels emprunts à contracter.
- Questions diverses.

Voici un extrait du rapport moral :

“ Mais avant de donner la parole à monsieur Verkarre qui vous présentera le programme des travaux pour l'aménagement des coteaux viticoles ainsi que son financement, je vais vous relater les différentes étapes depuis la dernière assemblée du 18 mai 1999.

Un arrêté préfectoral a été pris le 23 septembre, désignant le chef de poste de la perception de Verzy comme Receveur de l'A.S.A., pour le recouvrement des cotisations.

Le syndic s'est réuni à huit reprises, dans un premier temps pour poser les bases de répartition de la redevance hectare, et dans un second temps pour définir un compromis en vue des futurs achats de terrains, entre l'A.S.A. et la S.A.F.E.R.

Nos dernières réunions ont eu pour but de vous présenter aujourd'hui, un projet de première tranche. En prenant en considération toutes les priorités, les remarques effectuées lors de l'enquête publique du mois de décembre 1998 et sans dépasser une redevance à l'hectare correspondant à la moyenne des cotisations appelées dans les différentes A.S.A. du département.

Depuis le début de mon intervention, je vous cite les mots : cotisations, redevances et taxes.

Il est vrai que pour un projet de cette ampleur, un autofinancement est impossible.

Nous allons devoir contracter des emprunts, pour une durée minimum de 15 ans, si vous votez le programme de travaux proposé par le bureau (le vote étant à la majorité absolue).

Dans le schéma général prévu, il faudrait une cotisation de 4 200 F à l'hectare, hors taxe, sur 15 ans, afin de réaliser l'ensemble du projet.

Il est certain que ce financement serait difficilement supportable pour nos exploitations, même avec cette fin de siècle légèrement euphorique pour l'économie champenoise.

Attention aux lendemains de fêtes, nous avons déjà reçu une leçon durant les années précédentes.

C'est pourquoi le syndic va vous soumettre une première tranche de travaux, dont la redevance à l'hectare hors taxe serait de 2 500 F, (investissement + fonctionnement), cette somme correspond à peu près à la moyenne des taxes des différentes A.S.A. du département.

Quelques exemples :

l'A.S.A. de Binson et Orquigny : 2 500/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Chigny les Roses : 3 050/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Ludes : 1 500/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Montigny sous Châtillon : 3 500/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Passy Grigny : 5 800/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Troissy : 1 500/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Verneuil : 2 700/ha/an sur 15 ans
l'A.S.A. de Vincelles : 3 200/ha/an sur 15 ans

Cette cotisation correspond pour une exploitation moyenne :

à 0,65 % de son revenu brut à l'hectare ou à 1,6 % de son revenu net à l'hectare.

Et pour être un peu plus terre à terre, la valeur de 2 caisses de raisin à l'hectare pendant 15 ans permettrait de financer ces travaux, 2 caisses de raisin sur les 208 récoltées par hectare pour une appellation de 10 400 kg.

Je me permets de vous rappeler que le but de cette assemblée est de vous faire prendre conscience que l'aménagement des coteaux viticoles est un enjeu important, comportant plusieurs aspects :

- le premier concerne votre sécurité : désirez-vous circuler sur des voiries vous mettant à l'abri d'accidents ou alors préférez-vous rouler sur des chemins de moins en moins praticables ?

- le second est d'ordre financier, souhaitez-vous vous engager sur ce projet et peut-être d'autres dans les années à venir ? Souhaitez-vous gagner du temps dans le transport de vos salariés même pendant les périodes de dégel, gagner du temps pendant les vendanges lors du débardage de vos raisins ?

- le troisième concerne l'environnement, voulez-vous contrôler le déversement des eaux du vignoble dans les cultures qui menacent parfois les habitations de notre village ou alors laisser s'écouler ces eaux dans la nature ?

- et le dernier aspect est peut-être moins important pour certains d'entre nous, il rejoint un peu l'environnement.

De plus en plus de touristes viennent visiter notre région. Il est de notre devoir de les recevoir comme il se doit.

Nous ne devons plus nous faire désigner comme des pollueurs irresponsables, comme aime à le souligner une presse avide de scandales, lorsque la nature se déchaîne en recouvrant nos routes touristiques de boues et de pierres, provoquant parfois des accidents. Les derniers orages du mois de septembre l'ont démontré, avec la pollution de la Marne.

Nous devons renforcer l'image de la Champagne et du Champagne.

En conclusion, je voudrais émettre un souhait, que chacun d'entre nous oublie ses intérêts et ses rancœurs personnels, pour qu'un jour, nos enfants, nos petits-enfants puissent nous remercier d'avoir, en ce mardi 30 novembre 1999, assumé nos responsabilités. "

Présentation du programme de travaux (1ère tranche) et son financement :

Monsieur Verkarre de la D.D.A.F. a présenté le programme de travaux (1ère tranche) comprenant 2 767m de tuyaux, 5 765 m de chemins béton (forme en V de 4 m de largeur), 33 ouvrages de décantation et de captage des eaux, 4 bassins de décantation et d'infiltration pour une surface totale de 6 hectares nécessitant le déplacement de plus de 20 000 m³ de terre. Afin de visualiser plus précisément les travaux prévus, des panneaux ont été disposés dans la salle. Chaque propriétaire a pu les consulter au préalable en début de réunion.

Le président a présenté le plan de financement : pour réaliser l'ensemble de la première tranche dont le montant s'élève à 9 849 915 F, l'A.S.A. aura à financer 6 169 800 F (le reste étant des subventions, Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie, Département, C.I.V.C.). Compte tenu des frais de fonctionnement (46 000 F/an) et conditions de prêt (5 % sur 15 ans), la taxe annuelle est proposée à 2 500 F/ha pendant 15 ans.

Suite à ces explications, il a été procédé au vote à bulletin secret du programme de travaux, de l'autorisation de prêts et du montant de la taxe correspondante.

Les résultats du scrutin ont été les suivants : 1885 avis favorables (92,4 %), 143 avis défavorables (7 %), 12 abstentions (0,6 %). Ce vote, très largement majoritaire a renforcé et encouragé les membres du bureau ainsi que l'ancien groupe de travail, qui depuis 4 ans se sont mobilisés pour l'aboutissement du projet d'aménagement des coteaux viticoles.

Ces 4 ans de démarches administratives parfois longues et difficiles ne sont qu'une étape, puisqu'il reste maintenant à concrétiser le vote de l'assemblée. Dans les semaines à venir, tous les propriétaires vont recevoir un relevé parcellaire. Nous vous demandons de prêter attention à ce relevé. Il servira de base pour l'appel des cotisations de l'année 2000. Nous vous demandons de rectifier les informations erronées (n° de parcelles, lieu-dit, surface à ajouter ou à retirer) et de le retourner à l'adresse suivante :

Association Syndicale Autorisée
1, place de la Mairie
51380 VILLERS-MARMERY

Dans les jours prochains, le bureau doit contacter un organisme spécialisé en hydrogéologie, afin de réaliser une étude portant sur l'ensemble du périmètre de l'A.S.A. et plus particulièrement en amont du captage de la commune de Villers-Marmery.

Sous réserve des résultats, la cotisation appliquée à la zone A.O.C. sera la même pour chaque secteur : secteur 1 bassin versant de Villers-Marmery-Trépail, secteur 2 bassin versant de Villers-Marmery-Verzy.

Après connaissance de cette étude, nous procéderons aux appels d'offres auprès des entreprises ayant des compétences dans l'hydraulique viticole pour la réalisation de la première tranche.

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

Voilà succinctement détaillé le cheminement de l'Association Syndicale Autorisée. Encore un grand merci à toutes

les personnes nous ayant compris et soutenus.

L. Longis

• L' A.S.V.M.

Lors de la dernière Assemblée Générale de l'A.S.V.M., le vendredi 7 janvier 2000, le bureau a été renouvelé.

MM. Richard Fernandez (président) et Laurent Longis (vice-président), membres du bureau depuis la création de l'association, en 1982, ainsi que M. Arnaud Beaufort, n'ont pas tenu à se représenter.



Le nouveau bureau se compose désormais de :

M. Philippe LIEGEOIS

Président

M. Hugues LABBÉ

Vice-Président

M. Jean-Claude HAUTEM

Trésorier

M. Claude BOQUET

Secrétaire (membre désigné par le Con-

seil Municipal)

M. Christophe ARTICLAUT

M. Didier ROTHIER

M. Vincent ROUSSEAUX

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire ou pour vous réinscrire auprès de M. Jean-Claude Hautem - rue des Grandes Vignes...

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Dame du monde.
2. Pour régler les problèmes de circulation.
3. Gros magot. Du groupe des terres rares (symbole).
4. Hippodrome parisien.
5. Être à Sein.
6. En Espagne. Pas rapide.
7. Buvant doucement.
8. Là, ça saigne ! En joncs. Dieu solaire.
9. Règle. Écran.
10. Homes russes. Vous fait grimacer.
11. On y parle d'or noir. Comme un ver.
12. Gros noyau. Peut habiller.

Verticalement

- A. Grave contracture.
- B. Encore gris. Séries d'éclats.
- C. Faiseurs de discours. Marque le doute.
- D. Fait place nette. Réservoir du Soudan. Avare suisse.
- E. Du jamais vu. Regarde avec mépris.
- F. Grivois. Le praséodyme.
- G. Plus en mère. Rapport. Succès de ciné.
- H. Comme une propriété dont on n'a pas vraiment l'usage. Joue au coach.
- I. Allant au hasard. Pas un.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2									
3							■		
4								■	
5		■		■					
6					■				
7									■
8				■			■		
9			■						
10						■			
11		■					■		
12					■				

VILLERS AU CŒUR D'UN RÉSEAU...

(suite de l'article paru dans VI n° 15)

Des petits carrés d'espace social, au cœur d'un réseau...

Soufflons encore un peu. Arrêtons nous pour discuter. L'Être Humain se définit lui-même comme un animal social : le désir de se rencontrer est un besoin fondamental.

Le besoin de nommer les espaces aussi ! Au cours du précédent article, nous vous soumettions l'idée de donner un nom à l'espace public commerçant du village. Tout le monde a certainement sa petite idée, mais personne n'ose la faire connaître. Diantre ! est-elle si saugrenue ? Alors, avisez à la population... des noms... des noms !

Passons à la place de la Mairie, qui, elle, a un nom !

Villers-Marmery, dépourvu de Mairie et d'écoles jusqu'en 1855, a construit une Mairie-École, après l'achat et la démolition de plusieurs propriétés privées. Les derniers travaux ont été effectués en 1899. À l'origine, le bâtiment était enserré dans le tissu bâti existant, privé du moindre dégagement.

Peu à peu, la place de la mairie a pris forme, en englobant l'emprise de certaines propriétés vétustes situées au pourtour (voir les trois extraits de cadastre). Son tracé et sa volumétrie furent en constante évolution : deux parcelles récemment libérées de toute construction ont élargi les vues... sur un dépôt de matériaux. Tiens ne serait-ce pas là une opportunité foncière pour un bâtiment d'utilité publique ?

En pan incliné sans aucune végétation de haute tige, sur lequel débouchent de nombreuses petites rues, la place ne constitue pas, actuellement, un ensemble architectural homogène. Seule la façade de la mairie est ordonnancée. Autour, le bâti traditionnel reprend ses droits, dans un désordre apparent dû à la démolition de certains fronts d'ilot (cités ci-dessus).

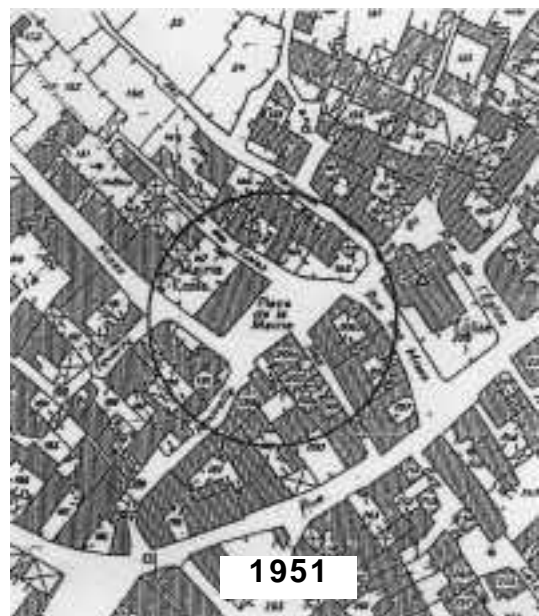
Sans fonction particulière, la place ne s'anime qu'à l'occasion d'un mariage, ou lors de la fête patronale. Le reste du temps, elle joue le rôle de parking aux horaires scolaires et aux vendanges. Tiens ne serait-ce pas là un sujet de réflexion ?

Bref, cet espace "institutionnel" semble donc sans consistance. Pourtant, il est peut-être possible de le restructurer et lui donner une âme. D'autres villages l'ont fait au hasard des mutations foncières, un pôle multiple en est alors issu offrant à la fois des possibilités de logement locatif et des services nouveaux ou des locaux commerciaux neufs et rationnels. Mais cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique : il faut une volonté commune et homogène sur le long terme, et des opportunités.

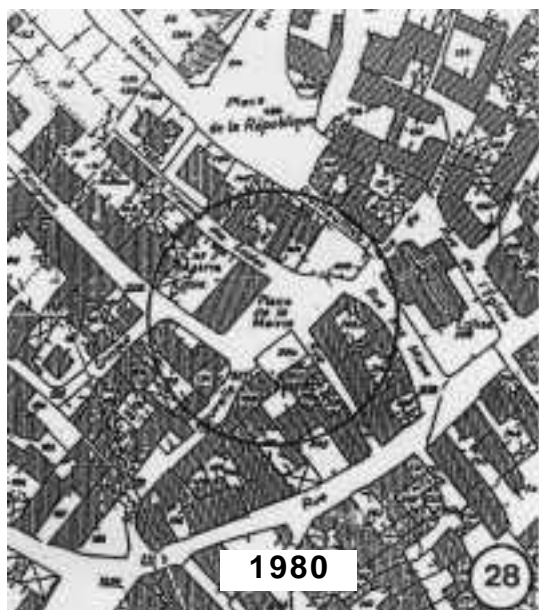
Rappelons une phrase écrite dans l'article "des petits carrés d'espace social" précédent : *"Toute modification du comportement humain au cours des siècles peut modifier le dessin d'un lieu de rencontre"*. Tiens encore un sujet de... non, on s'arrête là, car n'abusons pas de la réflexion : l'incidence pourrait être trop importante... Ah ça ira, ça ira. Rendez-vous sur la place de la République, la prochaine fois...



1830



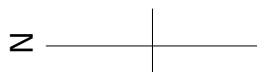
1951



1980

28

échelle : 1:2000°



LE CHERCHEUR D'EAU ABBÉ PARAMELLE (1790-1875) - SORCIER ou SAINT ?

par Ulrich ADAMS et Gert MICHEL (suite)

6 Sa méthode

"L'art de découvrir les sources" est, comme toutes les sciences physiques, susceptible d'un perfectionnement infini : de nouvelles observations fourniront de nouveaux moyens d'éviter les erreurs. Aussi je ne donne pas cette théorie comme un traité complet sur la matière, mais plutôt comme un essai destiné à donner l'éveil sur cette branche des connaissances humaines...

Maintenant que toutes les expériences désirables ont prouvé que cette théorie fait connaître à peu près toutes les sources cachées, la ligne que chacune d'elles parcourt, sa profondeur et son volume, je ne crois pas devoir en différer davantage la publication. Je pense qu'on aimera mieux posséder sur l'art de découvrir les sources une méthode défectueuse que de ne pas en avoir du tout" (Paramelle 1856:XXII).

Sa méthode tient difficilement en peu de mots. À une bonne connaissance de la géologie régionale, il alliait un don d'observation certain pour les formes de terrain et les conditions de végétation. Comme cartographe il n'avait à sa disposition que la carte de France de César Cassini de Thury (1714-1784) datant du milieu du 18^{ème} siècle. Aujourd'hui l'activité de conseil de l'hydrogéologue de terrain est facilitée par une bonne carte géologique spécialisée. Paramelle n'avait pas encore de telles cartes à sa disposition : à cet égard il faut donner un très grand coup de chapeau à l'Abbé. Avant de commencer à entreprendre le creusement d'une fontaine ou le forage d'un puits, même s'il ne devait pas être particulièrement profond, il se déterminait surtout d'après la forme et l'orientation d'une vallée et de ses vallées transversales. En outre il s'efforçait toujours de trouver le "Thalweg" (ainsi nommé), c'est-à-dire le sillon le plus profond de l'ancien fond de la vallée, qui est recouvert par des déblais des versants ainsi que des graviers et des sables fluviaux bien perméables, et qui, de ce fait, n'est pas visible en surface. Il place ce sillon au point d'intersection des lignes de pentes des deux versants. Dans une forme quelque peu modifiée, Höfer von Heimhalt, dans son livre (1912:54), a repris cette méthode. Paramelle ne trouvait pas opportun d'appliquer sa méthode aux puits artésiens. On a fait cependant appel à lui pour 14 puits où l'eau artésienne n'avait pas été trouvée : pour chacun de ces forages, il indique un coût de 20 000 à 150 000 francs ! Son opinion : pour le choix des points de forage on s'était fié au hasard et à la commodité, sans se préoccuper des données géologiques.

Un mot encore sur la baguette de sourcier. Paramelle la récusait absolument. Sur plus de 10.000 gisements de sources qu'il a désignés, deux (!) seulement avaient été choisis aussi par "un joueur de baguette", et encore cela était-il un pur hasard. "Je dis choisis, car leurs indications, qu'on m'a montrées peut-être en mille endroits, étaient toutes placées précisément sur le point qui pouvait le mieux convenir au propriétaire" (Paramelle 1856:XII).

7 Ses conditions

Malgré son mode de vie fort modeste, les voyages innombrables de l'Abbé étaient onéreux. Pour couvrir ses frais, il se vit forcé de demander des honoraires pour ses visites, mais bien entendu seulement en cas de réussite comme nous allons le voir. Pour ceux qui étaient intéressés, il publiait des conditions en règle, et il exigeait des demandes écrites qui devaient comporter les indications précises des nom, profession, adresse du demandeur et site du terrain à expertiser.

Dans son annonce, Paramelle se faisait sa publicité personnelle il indiquait ses références et demandait des introductions auprès des voisins. Il faisait certifier ses succès par les Préfets et les Maires.

Il faisait savoir à chaque demandeur qu'il commencerait par un parcours du terrain avec un examen géologique approfondi, pour ensuite désigner avec précision le meilleur emplacement où creuser pour trouver l'eau souterraine, ainsi que sa profondeur et son abondance. En échange, il demandait 10 francs pour chaque source trouvée dans son département d'origine, le Lot. Dans les six départements limitrophes sa "découverte de source" coûtait 15 francs ; pour les autres, selon les cas, 20 francs pour les suivants, et 5 francs de majoration par département au fur et à mesure de l'éloignement. Il offrait ses services gratuitement aux demandeurs sans ressources.

Paramelle s'engageait par écrit, vis à vis de chaque demandeur, à restituer ces honoraires au cas où il n'aurait pas trouvé d'eau conforme aux besoins du propriétaire, à l'endroit désigné et à la profondeur indiquée. Par ailleurs, celui qui, dans l'année qui suivait la consultation de l'Abbé, n'avait pas commencé les travaux d'exploitation de l'eau à l'emplacement indiqué ne pouvait prétendre à cette restitution. En outre, il refusait d'appliquer ses connaissances pour un autre but que l'approvisionnement des humains souffrant du manque d'eau, par exemple pour l'irrigation des prés. Dans tous les cantons où travaillait notre prospecteur d'eau, il nommait un correspondant chargé à sa place des éventuelles demandes de remboursement. Il prenait soin de faire certifier ses réussites par des constatations officielles auprès des administrations publiques, et sollicitait aussi les critiques de ses "clients". À son regret il ne recevait en retour que peu de rapports. En 25 années de travail, pour 10.275 déterminations, il ne se trouva que 25 particuliers pour se donner la peine de faire connaître par écrit le succès de leur forage. Il en fut tout autrement avec les insuccès, qui, au terme des accords, devaient donner lieu à des remboursements d'honoraires. La comptabilité minutieuse de Paramelle et les procès-verbaux accordés par la Préfecture du Lot sur son travail nous laissent à penser que son taux de réussite fut d'au moins 90%.

à suivre...



Cette image sera dans la brochure "Mémoire d'un siècle à Villers Marmery".
Pensez à regarder dans vos collections personnelles pour la prochaine collecte...

LE CALENDRIER

Dimanche 5 mars 2000, salle polyvalente :
Thé dansant organisé par le club des Anciens

Mardi 14 mars 2000, de 16h30 à 19h00, salle polyvalente :
Don du sang

Samedi 1er avril 2000 :
Carnaval des enfants, organisé par l'Éveil Socio-Culturel.

Samedi 15 et Dimanche 16 avril 2000
Congrès GIRACAL organisé par le Corps des Sapeurs Pompiers de Villers.

LES MONSTRES Calendrier 2000

3 mars
7 avril
2 juin
18 août
17 novembre

EN BREF...

• ERRATUM

Dans Villers infos n° 15, une erreur s'est glissée dans l'article d'Anne André. Les plans de 1951 et de 1980 ont été inversés. Veuillez nous excuser pour cette regrettable erreur...

• REMERCIEMENTS

Un grand merci aux personnes qui ont répondu à notre appel lors des trois collectes de photos. Ne vous démobili-
sez pas, nous aurons encore besoin de votre aide jusqu'à la fin de l'année 2000... La brochure "mémoire d'un siècle" sera la récompense.

• MAISONS FLEURIES

Félicitations à Mme Lisette Husson qui a remporté en 1999 le premier prix pour la seconde fois. Encouragements aux autres participants.



SOLUTION DES MOTS-CROISÉS

